



Mairie de St-Julien

Compte-rendu du Conseil municipal

du 27 avril 2018

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JULIEN EN BEAUCHÊNE, convoqué par courrier distribué le 19 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie.

Etaient présents : Bermond Gilbert, Caserta Carole, Gauthier Jean-Pierre, Kortz Sylvain, Pascal Alain, Schneyder Lætitia, Serri Jean, Vallier Jean-Claude, Vialet Baptiste.

Deux conseillers étaient absents et excusés : Bérard Jacky (procuration à Jean-Claude Vallier), Fabre Nancy (procuration à Baptiste Vialet).

Secrétaire de séance : Lætitia Schneyder.

Le Conseil Municipal proprement dit débute à 18h30.

- **Approbation du Compte-Rendu du dernier conseil**, en date du 21 mars 2018

Le Maire indique que, comme à l'habitude, il a communiqué aux élus le C.R. de la réunion, et attendu 48 heures pour prendre en compte les remarques que pourraient faire les élus.

Il indique qu'aucune remarque ne lui est parvenue, et que le C.R. a été publié sur le site Web de la commune une fois ce délai de 48 heures écoulé.

Les élus présents et représentés approuvent à l'unanimité le Compte-Rendu du Conseil Municipal du 21/03/2018.

- **Vote des Taxes Locales Directes 2018**

Vote des taxes locales : depuis plusieurs années, les taxes communales ont des taux inchangés.

Le Maire propose au Conseil de maintenir les taux de la part communale des différentes taxes locales à leur valeur précédente, comme cela avait été évoqué en commission des finances .

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.

Taux de la taxe d'habitation 2018	8.15%
Taux de la taxe foncière pour les propriétés bâties	16.48%
Taux de la taxe foncière pour les propriétés non bâties	144.25%

- **Demandes de subventions 2018**

Nous avons reçu des demandes de subventions de la part des associations ci-dessous.

ADMR du Haut-Bôchaine :	600 €
Association la Truite du Buëch (AAPPMA) :	80 €
Solidarité Paysanne Provence Alpes :	200 €

Il est demandé aux élus de se prononcer sur ces demandes, pour l'année 2018.

Les élus autorisent le Maire à verser aux trois associations ci-dessus une subvention identique à celle qui leur avait été attribuée en 2017, soit 600 € (ADMR), 80 € (AAPPMA) et 200 € (Solidarité Paysanne).

- **Cotisation 2018**

Comme chaque année, la commune est sollicitée pour sa quote-part au titre du fond de solidarité pour le logement (FSL). Sa contribution est évaluée sur la base de 0.40 € par habitant, et le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à verser la somme demandée, pour un total de 50,40 € (correspondant à 126 habitants).

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des présents et représentés.

- **Avenir radio – Changement de lampadaires**

De nombreux lampadaires, tant dans le centre bourg qu'au lotissement dysfonctionnent fréquemment : en cause probablement les ballasts et ampoules vieille génération. La commune doit donc envisager de programmer le remplacement de quelques lampadaires chaque année. Le Maire demande au Conseil son avis sur ces investissements, et sur les emplacements qui peuvent en bénéficier.

Le devis proposé pour le remplacement de six lampadaires est de 3 420 € HT (4 104 € TTC) (lanternes « Rivoli B »).

M. Vialet se demande si il ne faut pas prévoir pour l'avenir des lampadaires « solaires », qui pourraient convenir au lotissement « Chante-Duc », dépourvu d'éclairage pour le moment.

Le Maire propose qu'au delà du remplacement des six lampadaires sur les supports déjà installés, un devis soit demandé pour des lampadaires solaires, et suggère qu'une fois ces devis reçus, la commune procède à l'achat d'un ou deux appareils de ce type.

La proposition est adoptée à l'unanimité : le Maire est autorisé à acheter six lampadaires destinés à remplacer le matériel existant, et devra soumettre aux élus des devis pour des lampadaires solaires, dans l'intention d'acquérir un ou deux exemplaires de ces appareils.

- **Gîte communal et salle polyvalente**

Une Convention est proposée par l'Office du Tourisme de Veynes pour la gestion du Gîte et de la Salle polyvalente (voir en pièce jointe).

Elle se substitue à celle qui était utilisée précédemment, qui a été suspendue lors du précédent Conseil Municipal.

Le Maire demande au Conseil de valider cette Convention, pour la période estivale. Cette Convention pourrait être mise en place, éventuellement avec quelques aménagements, à partir de septembre.

Après discussion, il est décidé à l'unanimité de voter en faveur de la nouvelle Convention, et de considérer qu'elle s'applique jusqu'au début du mois de septembre prochain.

- **Eolien**

Le Maire rappelle que la décision a été prise en Conseil Municipal de demander à la Société Valorem de proposer à la commune un projet participatif visant à implanter sur le territoire communal quelques éoliennes de puissance (six au maximum).

Depuis, de nombreux échanges ont eu lieu entre la commune, et l'opérateur Valorem.

Les membres de la commission de sélection qui avaient participé à la première sélection, opérée suite à l'appel à projets, ont à nouveau apporté leur assistance à la commune, et les services juridiques du SYME05 ont également contrôlé les documents que proposait Valorem. Des aménagements substantiels des textes rédigés par le développeur, ont été demandés et obtenus, et nous disposons maintenant de documents qui recueillent l'assentiment général. En particulier, les aspects participatifs ont évolué dans un sens très favorable à la commune, puisque la commune sera détentrice, dès la constitution de la Société de Projet, de 10% des parts de cette Société, qui prendront de la valeur au moment où la demande d'autorisation environnementale sera accordée. Qui plus est, une possibilité sera offerte à une « Société Citoyenne » d'acquérir 5% du capital et des droits de vote de la Société de Projet.

Le Maire a mis le 19 avril 2018 à la disposition des membres du conseil municipal deux documents distincts : une promesse de bail emphytéotique et un Protocole d'accord « confidentiel » décrivant de façon précise le côté participatif de ce projet.

Le Maire demande aux élus, ayant pris connaissance des deux documents, de l'autoriser à signer la promesse de bail emphytéotique et le protocole d'accord avec la société Valorem, pour l'installation d'un parc éolien sur le territoire communal.

Il demande également au Conseil Municipal de l'autoriser à se porter acquéreur pour la commune, à la date de sa création, dans les prochaines semaines, des parts de la Société de Projet, pour un montant de 100 €, représentant 10% des parts de cette Société.

Il demande enfin au Conseil de l'autoriser à répondre favorablement à la demande de Valorem d'installer dans le meilleur délai sur l'une des parcelles prévues dans le projet, un mât de mesure, essentiel à la conduite des études techniques indispensables.

Une discussion est ouverte, et M. Vialet intervient pour faire part des inquiétudes que peut susciter la signature d'une promesse de bail emphytéotique qui engagera la commune sur une très longue période, sans possibilité de retour en arrière.

Le Maire précise que le projet éolien peut ne pas aboutir, compte-tenu des nombreux obstacles que va rencontrer l'opérateur, mais indique aussi que le projet ne constitue pas un risque financier pour la commune, qui sera bénéficiaire d'un important loyer au cas où la construction du parc serait finalement autorisée.

De nombreuses difficultés sont présentées par Monsieur Vialet pour rendre compliqué sinon impossible l'aboutissement de ce projet. Il indique qu'il préférerait la mise en place de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments communaux.

Le Maire répond que l'étude de cette implantation de panneaux photovoltaïques a été faite par SYME 05, mais n'a pas conduit à des résultats très encourageants, avec des puissances installées très limitées.

Finalement, après un échange des points de vue, le Maire remet aux élus un projet de délibération, qui récapitule les informations données dans la notice explicative, fournie aux membres de l'équipe municipale le 19 avril, une semaine auparavant, et les trois points de la délibération sont mis aux voix, l'un après l'autre.

Les trois points sont adoptés par les élus, par 8 voix pour, deux contre et une abstention.

Le Maire est donc autorisé à :

- signer (i) la promesse de bail emphytéotique et de servitudes, à signer (ii) le bail emphytéotique (avec constitution de servitudes) dans les conditions prévues dans la promesse de bail, ainsi que (iii) le protocole d'accord associé
- se porter acquéreur pour la commune de 10% des parts de la société de projet, lors de sa création, pour un montant de 100 €.
- d'accorder à Valorem l'autorisation d'installer un mât de mesure sur les parcelles concernées par le projet, et à signer les documents liés à la Déclaration Préalable de Travaux correspondants.

• Informations diverses.

Point sur les demandes de subvention Pont de Baumugnes, sur Natura 2000 + ONF + Tribunal Administratif.

Le Maire informe les élus que le Tribunal Administratif a rejeté la demande de la commune qui souhaitait récupérer les ressources fiscales qui ne lui ont pas été versées depuis que l'ONF a signé la Charte Natura 2000, en 2011. L'ONF n'a pas pour le moment re signé la charte Natura, ce qui permet à la commune de percevoir en 2018 près de 23 k€ de plus au titre de ses rentrées fiscales (TFNB).

Le trésorier de Serres n'est pas certain que cette somme restera acquise à la commune, en particulier dans le cas où l'ONF demanderait à renouveler son adhésion à la charte Natura, même au delà du délai prévu (en principe la demande de renouvellement aurait dû intervenir au plus tard le 31 décembre 2017).

Devant le flou des informations qu'il a recueillies de diverses sources, le Maire informe les élus qu'il vient de demander à Joël Giraud, député des Hautes-Alpes et rapporteur général de la commission des finances, de bien vouloir lui préciser ce qu'il va advenir de la TFNB que percevra la commune dans les années futures.

Le Maire indique ensuite que le Département a prévu de subventionner les travaux concernant la protection de la rive gauche du Buëch au niveau du Pont de Baumugnes, décision prise récemment. Mais par contre, les autres subventions ne devraient pas être attribuées avant Octobre prochain, ce qui remet en cause les travaux, qui sont jugés très urgents.

Le Maire va tenter d'intervenir auprès des élus de la région, pour essayer de gagner du temps, et si possible, de réaliser les travaux avant le 15 Novembre 2018.

La séance est levée à 20h25.